



# CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 28 octobre 1969,  
à 10 h 50

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
Point 3 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil du commerce et du développement . .	21
Demande d'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour . . . . .	25

*Président* : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Rapport du Conseil du commerce et du développement (E/4749)

1. M. PEREZ-GUERRERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) fait tout d'abord observer que le rapport à l'étude<sup>1</sup>, transmis par le document E/4749, porte sur les huitième et neuvième sessions du Conseil du commerce et du développement et sur la reprise de ces sessions, consacrée à l'examen de la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. D'une manière générale, on doit bien reconnaître que pendant la période considérée les activités du Conseil du commerce et du développement n'ont pas été aussi fructueuses qu'on l'espérait. Néanmoins, les travaux ont permis de faire le point de la situation et d'enregistrer la position des divers groupes représentés au Conseil.

3. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la situation en ce qui concerne le commerce international et le financement du développement. On se bornera à constater qu'elle n'est pas satisfaisante. Pour ce qui est du commerce international, on a enregistré une certaine tendance au progrès, mais la participation des pays en voie de développement aux échanges mondiaux a décliné. Cette tendance n'a pas été contrebalancée par un accroissement de l'aide financière, qui est restée pratiquement stagnante et qui aurait décliné si certains pays développés n'avaient pas augmenté le volume de leur assistance.

4. Les cours des produits de base ont eu tendance à se stabiliser à des niveaux relativement satisfaisants, mais on doit regretter l'absence des mécanismes nécessaires pour régulariser ces cours. L'incertitude qui prévaut dans ce domaine est aggravée par la situation monétaire délicate que traversent certains pays développés et elle se complique encore davantage en raison de la violence qui continue de régner dans plusieurs régions du monde, tant à l'intérieur des frontières nationales qu'entre Etats. Dans ces circons-

tances, on conçoit aisément que la CNUCED ait éprouvé de grandes difficultés à progresser dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Cependant, elle a poursuivi les travaux qui n'avaient pu être menés à bonne fin à New Delhi.

5. La CNUCED a poursuivi ses efforts en vue de parvenir à un accord sur le cacao mais, malgré l'intention déclarée des divers gouvernements intéressés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour concrétiser l'accord de principe en la matière, les progrès sont lents. L'Alliance des producteurs de cacao vient de se réunir et les consultations qu'elle a été chargée d'entreprendre tiendront compte des résultats de ses travaux. D'autres produits de base continuent de faire l'objet d'un examen attentif, et deux réunions sont prévues pour bientôt : l'une sera chargée d'examiner les problèmes qui se posent en ce qui concerne les minerais de fer, et l'autre, qui se tiendra à Londres en janvier 1970, sera consacrée aux matières grasses et aux oléagineux. De plus, la Commission des produits de base a enregistré certains résultats positifs en ce qui concerne les problèmes relatifs aux produits synthétiques et de remplacement.

6. Certains progrès ont été accomplis pour ce qui est de la diversification des exportations de produits de base, problème à la solution duquel la Banque internationale pour la reconstruction et le développement porte un certain intérêt. Pour lever l'incertitude qui prévaut en ce qui concerne les produits de base, les mécanismes permanents de la CNUCED ont poursuivi leurs travaux relatifs au financement supplémentaire. Le Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire s'est réuni en juillet 1969 et le Conseil du commerce et du développement a décidé<sup>2</sup> de demander à la Banque internationale de prendre les arrangements qu'elle estimerait nécessaires pour donner suite aux recommandations du Groupe. A cet égard, on a tout lieu de se réjouir de l'intérêt que le Président de la Banque a manifesté pour cette question dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil à la 1639<sup>e</sup> séance.

7. S'agissant de l'aide financière aux pays en voie de développement, M. Perez-Guerrero souligne la nécessité d'établir un lien entre le système des droits de tirage spéciaux et le financement du développement. C'est là une question qui intéresse la CNUCED depuis que l'idée de créer ces droits de tirage a été lancée. En septembre 1969, le Secrétaire général de la CNUCED a réuni un groupe d'experts qui a abouti à un accord unanime sur les diverses méthodes à utiliser pour établir ce lien. Le rapport préliminaire de ce groupe d'experts a été publié à titre officieux et le Conseil du commerce et du développement en sera saisi au mois de février 1970.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 16 et rectificatif (A/7616 et Corr.1).

<sup>2</sup> Ibid., p. 243, résolution 60(IX).

8. D'une manière générale, on est forcé de constater que l'on est loin d'avoir réalisé l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut fixé pour le volume de l'aide, même si l'on y inclut les transferts de capitaux privés qui, comme l'a mis en relief la Commission Pearson, ne constituent pas une véritable assistance. Il faut donc absolument poursuivre les travaux dans ce domaine.

9. A sa neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a adopté une résolution<sup>3</sup> par laquelle il a réajusté le calendrier qu'il s'était fixé pour l'examen des mesures à prendre en vue d'instaurer un système de préférences commerciales en faveur des pays en voie de développement. L'exécution du calendrier initial a été retardée de six mois mais, à cet égard, les nouvelles ne sont pas très favorables, car il semble que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) éprouvent des difficultés à respecter le calendrier qu'ils se sont fixé. Il faut toutefois espérer que ce retard ne se répercutera pas sur le calendrier de la CNUCED et que, pour le 15 novembre 1969, elle disposera de la documentation de fond nécessaire pour permettre au Conseil du commerce et du développement de prendre les décisions qui s'imposent. On a tout lieu d'espérer aussi que le Conseil du commerce et du développement pourra aboutir à un accord sur le système de préférences vers le milieu de l'année 1970.

10. Pour assurer leur développement, il ne suffit pas que les pays en voie de développement puissent accéder plus facilement aux marchés des produits de base des pays développés. Ils doivent aussi intégrer leurs économies, par le truchement de groupes régionaux et sous-régionaux, ou à l'échelon global. Conformément à la Déclaration concertée adoptée à New Delhi, une réunion est prévue à Genève pour régler ce problème. A la neuvième session du Conseil, des consultations ont été réalisées pour augmenter les échanges entre pays ayant des systèmes économiques différents. Des efforts dans ce sens seront poursuivis. Toutefois, de sérieuses difficultés subsistent en ce qui concerne l'accès des produits de base provenant des pays en voie de développement aux marchés des pays développés qui, dans certains cas, continuent d'ériger des barrières aux importations de ces produits, en contradiction avec le principe du *statu quo*.

11. Les travaux de la Commission des transports maritimes progressent d'une manière régulière.

12. A sa neuvième session, le Conseil du commerce et du développement n'a pas résolu le rôle que la CNUCED doit jouer dans le domaine du transfert des techniques des pays développés vers les pays en voie de développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a été invité<sup>4</sup> à identifier à ce sujet les éléments d'un programme de travail qu'il présentera au Conseil du commerce et du développement à sa prochaine session. A ce propos, il a déjà entrepris des consultations avec d'autres organismes des Nations Unies.

13. Le problème que posent les pays en voie de développement les moins avancés ne laisse pas de susciter l'intérêt constant de l'Organisation. Il concerne tous les organismes des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées. De l'avis du Secrétaire général de la CNUCED, c'est une question à laquelle il ne faut pas tenter de donner une

solution globale : il faut l'approcher d'une manière pratique et tenir compte de la diversité des intérêts des pays en question. A la deuxième partie de sa neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a recommandé<sup>5</sup> la réunion d'un groupe d'experts pour examiner cette question. On espère que ce groupe pourra commencer ses travaux avant la fin du mois de novembre 1969.

14. La CNUCED s'est vu reconnaître par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) la qualité d'organisation participante et elle a entrepris les démarches nécessaires pour participer activement à l'exécution de divers projets, y compris ceux du type Fonds spécial. Il est probable que lors de la prochaine session du Conseil économique et social le Secrétaire général de la CNUCED sera en mesure de faire un rapport plus complet sur les activités de son organisation dans ce domaine, car la CNUCED a mis sur pied un programme ambitieux, notamment dans le domaine de la promotion des exportations, où elle travaille en collaboration avec le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), au sein du Centre CNUCED/GATT du commerce international.

15. La CNUCED a établi une étroite collaboration avec la FAO, le GATT, l'ONUDI, ainsi qu'avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et les commissions économiques régionales. Elle a aussi établi des liens de coopération avec d'autres organismes, et notamment ceux qui s'occupent des produits de base, tel le Conseil international du sucre.

16. La CNUCED a bien dû aussi aborder le difficile problème que constitue sa contribution à la deuxième Décennie du développement. Il ne s'agit pas de chercher des excuses pour expliquer les résultats décevants, car c'est une question qui soulève de très grosses difficultés et qui a des incidences politiques non négligeables. Le Conseil du commerce et du développement a tenu à définir lui-même la contribution que la CNUCED doit apporter à la réalisation des objectifs de la Décennie, mais il continue de se heurter aux divergences d'opinions qui divisent ses membres. Le Président du Conseil du commerce et du développement et le Secrétaire général de la CNUCED ont été invités à consulter les membres du Conseil en cette matière et à présenter à ce sujet des projets de textes à la prochaine session du Conseil. Dans l'état actuel des choses, on peut tout au plus reprendre les accords passés et les projeter sur l'avenir. Malgré le tableau décourageant, il faut cependant espérer que le Conseil pourra établir un programme d'action réaliste mais à la fois se projetant positivement vers l'avenir.

17. Il n'est pas douteux que le rapport de la Commission Pearson est très encourageant pour la CNUCED dont beaucoup d'initiatives ont reçu un précieux appui dans cet important document. Il doit constituer pour tous les organismes des Nations Unies une source d'inspiration, et il est intéressant de constater que la Commission a abouti à la conclusion que, malgré le scepticisme de certains, les initiatives de la CNUCED ont porté des fruits abondants.

18. M. VIAUD (France) dit que, sans sortir de son rôle, le Conseil économique et social a le devoir de s'assurer que tous les organes des Nations Unies qui s'occupent de

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 245, résolution 61 (IX).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 246, résolution 62 (IX).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 311, résolution 63 (IX).

questions économiques et sociales travaillent en harmonie. Cette responsabilité apparaît d'autant plus importante en un moment où la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement rend la participation de la CNUCED essentielle. Or, on sait les difficultés qu'elle éprouve à définir des objectifs et des mesures à envisager. Ces difficultés tiennent au fait qu'elle appartient au mécanisme des Nations Unies et qu'elle ne dispose que des moyens d'action habituels, c'est-à-dire des recommandations aux Etats membres, alors que les objectifs des première et deuxième sessions de la Conférence supposent peut-être le recours à la négociation d'accords internationaux, notamment dans le domaine des produits de base.

19. Le recours au système de la négociation apparaît plus difficile dans les autres cas. Lorsque les pays en voie de développement demandent aux pays développés de prendre des engagements concrets, ils utilisent inconsciemment l'arme de la recommandation. On pourrait en retirer l'impression que les difficultés sont insurmontables. Et, en effet, il n'a pas été possible d'obtenir de résultats spectaculaires dans le domaine des produits de base. En ce qui concerne les préférences, on constate une certaine lenteur, et des inquiétudes se manifestent parmi les pays en voie de développement. La délégation française a toujours estimé que l'octroi de préférences tarifaires doit faire l'objet de mesures concertées et concomitantes si l'on veut éviter l'apparition de distorsions dans les échanges internationaux. Elle regrette les retards survenus dans l'établissement des listes de produits et espère que l'OCDE parviendra en temps voulu à un accord sur la notification à présenter à la CNUCED.

20. En ce qui concerne l'aide au financement du développement, des progrès ont été réalisés sur des points particuliers, ce qui n'empêche pas de constater une stagnation du volume de l'aide, qui s'accompagne de conditions moins favorables, sans doute à cause de la raréfaction des capitaux disponibles et de la hausse des taux d'intérêts. Si l'on versait dans un pessimisme excessif, il serait possible, selon les réactions individuelles, de parvenir à l'une ou l'autre des conclusions suivantes : la CNUCED devrait s'intégrer davantage au système des Nations Unies ou elle devrait s'en détacher complètement pour se rapprocher des méthodes utilisées par le GATT. Ce serait reconnaître dans les deux cas que la CNUCED n'a pas de rôle original à jouer dans le système des Nations Unies. La délégation française estime au contraire qu'en dépit des difficultés rencontrées et de la modeste portée des résultats atteints, cette organisation a un rôle irremplaçable à jouer parmi les institutions des Nations Unies. Il suffit de mentionner deux constatations : en premier lieu, les résolutions de la première aussi bien que de la deuxième session de la Conférence ont conduit les pays développés occidentaux à procéder à un intense examen de conscience et l'OCDE s'intéresse en permanence aux problèmes de la CNUCED; en second lieu, on peut citer les consultations sur les échanges Est-Ouest qui se sont déroulées à la neuvième session du Conseil du commerce et du développement. Il s'agit là d'un début modeste, mais le développement de ces contacts est souhaité par la délégation française, car il est utile pour la CNUCED d'associer plus intimement les pays de l'Est aux objectifs fixés par l'Organisation. Les éléments sont réunis pour que cette coopération se développe davantage au sein de la CNUCED et du Conseil du

commerce et du développement, qui ont à jouer un rôle d'incitation plutôt que de décision.

21. La CNUCED peut communiquer des impulsions au moyen de recommandations simples ou de recommandations qualifiées, et l'on peut citer à cet égard la recommandation sur l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut adoptée en 1964, qui possède en quelque sorte une valeur d'engagement plus grande. Elle peut également recourir à la méthode du consensus sur un sujet déterminé. Cette méthode suppose des consultations préalables entre les principaux membres intéressés par une question donnée. Le rôle du Secrétaire général de la CNUCED peut s'avérer précieux dans ce domaine.

22. En ce qui concerne la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il s'agit là d'une importante entreprise de coopération, et c'est pourquoi la CNUCED a essayé de définir avec précision sa contribution à cette entreprise. On peut espérer que le Conseil du commerce et du développement parviendra à un accord lors de sa prochaine session et fixera les grandes lignes de cette contribution. Cependant, la deuxième Décennie du développement ne constitue qu'un épisode dans la vie de la CNUCED, qui ne doit pas négliger ses activités courantes dans les domaines du commerce et de l'aide. L'activité journalière permanente de la CNUCED doit lui permettre de parvenir à des résultats concrets et de se rapprocher des objectifs de la Décennie.

23. Le Secrétaire général de la CNUCED a un rôle irremplaçable à jouer. Il doit savoir discerner les cas où une question est mûre pour un accord entre les membres et ceux où la question n'est pas encore mûre et où les gouvernements doivent être invités à revoir leur position. Si le Secrétaire général de la CNUCED effectue cette distinction, il sera en mesure d'accélérer les négociations entre les gouvernements intéressés, et le Gouvernement français fait à cet égard toute confiance à M. Perez-Guerrero. La délégation française est prête à apporter sa contribution pleine et entière aux efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour rapprocher les points de vue entre les Etats membres et elle espère qu'en utilisant cette méthode, la CNUCED pourra mettre à son actif des réalisations concrètes, aussi bien dans le domaine des réalisations à long terme que dans celui des questions d'intérêt immédiat.

24. M. MARAMIS (Indonésie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept pays en voie de développement signataires de la Charte d'Alger, adoptée le 24 octobre 1967, dit que ce groupe est particulièrement préoccupé par les difficultés et les obstacles rencontrés actuellement à la réunion de l'OCDE à Paris en ce qui concerne les préférences générales sans réciprocité ni discrimination au bénéfice des pays en voie de développement. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept regrette que le Comité des échanges de l'OCDE ait retardé sa réunion à ce sujet, ce qui a conduit certains pays développés qui voulaient agir unilatéralement à retirer leur offre. Il y a déjà cinq ans que s'est réalisé un accord presque unanime au sujet de l'aide au développement industriel des pays en voie de développement. Ces efforts ont reçu une impulsion nouvelle lorsque le Président des Etats-Unis s'est prononcé, à la réunion des chefs d'Etat de l'OEA tenue à Punta del Este (Uruguay) en avril 1967,



en faveur d'un système de préférences générales. Il a été décidé unanimement, à la deuxième session de la CNUCED, de créer le plus tôt possible un tel système. Il a été décidé également de fixer les détails des arrangements au cours de 1969, afin qu'ils puissent entrer en application au début de 1970. En conséquence, le Conseil du commerce et du développement a établi à l'unanimité un calendrier concernant l'examen des divers aspects d'un système de préférences. Certains pays développés n'ayant pu respecter ce calendrier et présenter leurs offres, un calendrier révisé a été établi à la neuvième session du Conseil et il a été entendu que l'OCDE transmettrait en novembre 1969 à la CNUCED les offres de ses membres afin que le Comité spécial des préférences du Conseil du commerce et du développement puisse fixer les détails des arrangements au début de 1970.

25. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept craint que les événements nouveaux survenus à Paris ne mettent en danger la conclusion de négociations sur les préférences à la date prévue et qu'il ne s'agisse là d'un symptôme d'un malaise profond, qui risque de menacer la base même de la coopération internationale pour le développement. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept invite les gouvernements des pays développés à s'efforcer de surmonter les difficultés rencontrées par l'OCDE de façon qu'il soit possible de respecter le calendrier adopté par le Conseil du commerce et du développement et d'arriver en temps voulu à un accord sur les éléments les plus importants de la stratégie internationale du développement.

26. M. ABE (Japon) s'interroge sur les raisons et la signification de l'examen par le Conseil économique et social du rapport annuel du Conseil du commerce et du développement. Comme il est indiqué dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, "dans ses relations avec les organes et les institutions de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil agit conformément aux responsabilités qui incombent au Conseil économique et social en vertu de la Charte, notamment en ce qui concerne la coordination". La préoccupation principale du Conseil économique et social devrait donc être d'examiner si cette coordination fonctionne correctement, ce qui sous-entend naturellement que son activité ne doit pas faire double emploi avec celle de la CNUCED. Il est peut-être superflu de parler en détail des rapports. Il suffit de rappeler les activités du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires.

27. La délégation japonaise reconnaît avec le Secrétaire général de la CNUCED que les résultats des dernières sessions du Conseil et de ses organes subsidiaires sont insuffisants, si l'on considère l'urgence des problèmes du développement. Cependant, s'il n'a pas été possible de parvenir à des résultats spectaculaires au cours de la dernière session, certains progrès ont été réalisés, notamment l'adoption de la résolution concernant des mesures financières supplémentaires. La délégation japonaise accueille avec satisfaction la décision du Conseil du commerce et du développement de transmettre à la Banque internationale le rapport du Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire. Au cours de sa déclaration devant le Conseil (1639<sup>ème</sup> séance), M. McNamara a insisté sur l'intérêt que la Banque porte à ces arrangements.

28. La délégation japonaise se félicite également de l'adoption par le Conseil du commerce et du développement

d'une résolution sur les préférences, qui permettra au Comité spécial des préférences de poursuivre ses travaux sur cette question. En ce qui concerne les difficultés qui paraissent être survenues au cours de la réunion préparatoire des pays de l'OCDE à Paris, la délégation japonaise ne dispose pas encore de renseignements complets, mais espère que les travaux pourront se poursuivre, conformément aux objectifs et aux procédures convenus au Conseil du commerce et du développement.

29. La question de la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie du développement apparaît particulièrement importante. Bien que les résultats obtenus jusqu'ici ne soient pas pleinement satisfaisants, il ne faut pas sous-estimer la valeur des efforts déjà accomplis. Il apparaîtra sans doute plus tard qu'il s'agissait d'une étape inévitable nécessaire à l'exécution des préparatifs entrepris. Le Secrétaire général de la CNUCED a reçu l'autorisation de présenter, au cours de la deuxième partie de la reprise de la neuvième session du Conseil du commerce et du développement, des projets de textes pour établir les bases de la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie pour le développement. Il est à espérer que cette procédure permettra à la CNUCED d'achever ses travaux préparatoires dans ce domaine. La délégation japonaise rappelle que si une période de 10 ans peut paraître un intervalle de temps assez long, ce n'en est pas moins un chapitre relativement court du processus du développement. Ce qui apparaît le plus important, ce sont les progrès réalisés en vue d'élargir les domaines d'accords relatifs à des mesures qui entrent dans la sphère de compétence de la CNUCED.

30. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) a écouté avec le plus haut intérêt la déclaration du Secrétaire général de la CNUCED ainsi que celles des représentants qui ont pris la parole. Il note avec satisfaction l'oeuvre très utile de la CNUCED qui, en dépit de nombreuses difficultés de caractère objectif, a pu adopter certaines recommandations visant la normalisation du commerce international et l'accroissement de l'aide extérieure. Le fait même que la CNUCED ait pu adopter ces recommandations a une importance incontestable. Elles constituent un jalon valable sur la voie de relations économiques mondiales plus justes et plus équitables. Ce sont là des résultats appréciables même s'ils ne sont pas toujours entièrement satisfaisants.

31. La CNUCED a un grand rôle à jouer en ce qui concerne le commerce entre les pays à régimes sociaux différents, d'une part, et le commerce entre les pays socialistes et les pays en voie de développement, d'autre part. Certes, ces divers courants commerciaux se développent à l'heure actuelle, mais ils ne le font pas au rythme qui serait possible et souhaitable. La raison en est que bien des pays se refusent à accroître leurs échanges avec les pays socialistes, alors que la politique extérieure soviétique, fondée sur le principe de la coexistence pacifique, offre d'immenses possibilités pour le développement des relations économiques. Il convient de noter cependant que certains pays occidentaux ont déjà tenté d'éliminer les obstacles qui s'opposaient aux échanges avec les pays socialistes; mais il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Parmi les pays en voie de développement, certains ne favorisent pas le commerce avec les pays socialistes, ou du moins ne l'encouragent pas autant que celui avec les pays occiden-

taux. La CNUCED pourrait se pencher sur ces deux questions.

32. M. Lobanov accorde la plus haute importance au rôle de la CNUCED dans la préparation de la deuxième Décennie du développement, et il attend avec intérêt le document sur sa contribution à la stratégie du développement. L'URSS est prête à coopérer de façon positive à ces activités. A ce sujet, certains représentants ont évoqué la question du pourcentage du produit national brut qui devrait être consacré à l'aide. L'attitude de l'URSS n'a pas changé à cet égard depuis la deuxième session de la Conférence; elle ne peut assumer une telle obligation, les Etats socialistes n'ayant pas les mêmes responsabilités à l'égard des pays en voie de développement que les pays colonialistes et néo-colonialistes.

33. En conclusion, M. Lobanov tient encore une fois à affirmer que l'efficacité de la CNUCED serait considérablement accrue si elle comptait parmi ses membres des pays tels que la République démocratique allemande, dont le potentiel économique est bien loin d'être négligeable.

34. M. DUBEY (Inde) se félicite de la modération et de l'efficacité avec lesquelles M. Perez-Guerrero s'acquitte de ses fonctions de secrétaire général de la CNUCED. La délégation indienne s'associe à la déclaration du Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a exprimé son inquiétude devant le retard apporté au calendrier des négociations de Paris sur les préférences. M. Dubey espère que ses craintes, qui sont tout à fait légitimes, se révéleront cependant injustifiées.

35. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) exprime sa satisfaction du rapport du Conseil du commerce et du développement. Cet organisme, qui n'a que cinq ans d'existence, envisage avec franchise et honnêteté les problèmes qui se posent à lui. Ils sont de nature extrêmement complexe puisqu'ils concernent les multiples produits de base, le financement des exportations, l'expansion du commerce, le transport et la distribution des produits, ainsi que le transfert des techniques. A l'époque actuelle, le temps s'accélère et l'on croit trop souvent qu'il suffit de pousser un bouton pour obtenir un résultat. Mais les questions importantes ne peuvent se régler qu'à la longue.

36. Il ne faut donc pas exiger l'impossible de la CNUCED, mais plutôt coordonner ses activités avec celles du Conseil économique et social et des commissions de l'Assemblée générale. Grâce à un effort commun des institutions et des gouvernements, on parviendra à surmonter les différences d'idéologies et à examiner sur le plan mondial les problèmes du développement, en leur accordant la priorité qui leur revient. Il est indubitable que ce processus exigera beaucoup de temps.

37. Le représentant de l'Indonésie a signalé le retard apporté au calendrier des négociations de Paris. A cet égard, M. Olds tient à préciser que les Etats membres de l'OCDE autres que les Etats-Unis d'Amérique ont décidé de différer la discussion de quelques jours parce qu'ils avaient appris que le président Nixon devait faire, le 31 octobre 1969, une importante déclaration sur les relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. Cette décision ne reflète en rien une attitude négative. Il n'est de l'intention d'aucun des membres de l'OCDE de repousser au-delà du 15 novembre la date de la présentation à la CNUCED du rapport sur les

préférences. M. Olds tenait à donner ces éclaircissements pour mettre fin à toute incertitude qu'aurait pu susciter une mauvaise interprétation des faits.

38. M. MARAMIS (Indonésie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, est heureux d'avoir eu des éclaircissements sur le retard apporté aux négociations de Paris.

39. M. PEREZ-GUERRERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) a pris note de toutes les suggestions avancées par les représentants qui ont pris la parole et dit que la tâche immense de la CNUCED nécessite un effort conjugué de la communauté internationale tout entière.

40. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter le projet de résolution suivant, conçu dans les mêmes termes que la résolution adoptée l'année précédente :

*“Le Conseil économique et social,*

*“Ayant examiné le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement,*

*“1. Transmet ce rapport à l'Assemblée générale;*

*“2. Appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la question qui figurent dans l'additif au rapport du Conseil économique et social<sup>6</sup>.”*

*Le projet de résolution est adopté.*

41. Le PRESIDENT ajoute que, pour l'examen de cette question, l'Assemblée générale doit être saisie d'un additif au rapport du Conseil économique et social contenant un résumé des discussions de ce dernier. Il propose que le Conseil accepte que l'on suive la procédure habituelle, qui consiste à autoriser son président, en consultation avec les Vice-Présidents et le Secrétariat, à rédiger l'additif au rapport afin de le présenter à l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé.*

*Demande d'inscription d'une question nouvelle  
à l'ordre du jour*

42. M. KHANACHET (Koweït), prenant la parole pour une motion d'ordre, évoque la catastrophe qui vient de frapper la Tunisie. Les inondations auraient fait 500 morts; il y aurait 100 000 sinistrés; plus de 50 000 logements auraient été détruits ainsi que plusieurs villages. Lors de précédentes sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, des démarches ont été entreprises dans un élan de solidarité humaine pour apporter de l'assistance aux pays éprouvés. Aussi M. Khanachet demande que, en application de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil économique et social, une question nouvelle portant sur l'assistance en cas de catastrophe naturelle soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 55.*

<sup>6</sup> Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 3A (A/7603/Add.1), chap. II.